

Pourquoi demander l'aide d'enquêteurs experts lorsque je pourrais confier la tâche à un de mes gestionnaires ?

Face à des allégations ou soupçons de méfaits signalés par un co-travailleur, un tiers, ou un autre département, un organisme se doit d'y donner suite de façon ponctuelle et raisonnée. Par ailleurs, le mode d'enquête doit également être judicieusement choisi.

Toute enquête a comme objectif de rassembler les faits afin de permettre à l'organisme de prendre une décision raisonnable et crédible quant aux circonstances de l'incident visé par l'enquête. Lorsqu'il y a des raisons de croire qu'une personne a enfreint une politique, une ligne directrice, ou même la loi, une enquête ponctuelle, exhaustive, économe et proportionnelle permet à l'organisme de tirer des conclusions qui se fondent sur les faits les plus précis, ce qui, à son tour, permet de tirer de solides conclusions légales.

Les services d'enquête de *Commissionnaires Ottawa* présentent un nombre d'avantages par rapport aux enquêtes internes :

1. Objectivité et indépendance réelles et perçues ;
2. Apport d'une expertise spécialisée à l'enquête ;
3. Respect des personnes visées par l'enquête et des témoins potentiels ;
4. Crédibilité de la détermination finale ; et
5. Maintien de la confiance de toute personne ayant formulé une allégation quant à l'exhaustivité et l'impartialité du processus.

Pourquoi choisir *Commissionnaires Ottawa* ?

Commissionnaires Ottawa s'est taillé une réputation bien méritée d'intégrité et de fiabilité – « *Fiables. En tout temps. En tout lieu.* » Notre équipe polyvalente est constituée principalement d'anciens militaires et policiers rigoureusement formés de tous les âges à qui nous confions la protection des personnes, ainsi que des biens des gouvernements des paliers municipal, provincial, et fédéral.

Nos enquêteurs professionnels ont des antécédents dans les domaines du renseignement, des enquêtes policières domestiques et internationales, et des enquêtes militaires ouvertes et secrètes.

Nos employés adhèrent à un code de déontologie très rigoureux et détiennent des permis de l'Ontario et du Québec pour la prestation de services d'enquête.

Comment puis-je être sûr que *Commissionnaires Ottawa* respectera la confidentialité de mes données ?

Étant une agence d'enquête privée agréée d'envergure provinciale et un membre en règle du CPIO (Council of Private Investigators-Ontario), *Commissionnaires Ottawa* est reconnu comme un « organisme d'enquête » aux termes des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE).

Les politiques du CPIO concernant la collecte, l'utilisation, et la protection des renseignements personnels sont très détaillées et strictes.

En notre qualité « d'organisme d'enquête », nous sommes autorisés, en vertu de la LPRPDE, à recueillir, utiliser, et divulguer les renseignements personnels sans autorisation lorsque nous avons des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation d'un accord ou contravention d'une loi fédérale ou provinciale.

Notre statut « d'organisme d'enquête » autorise également les organismes à nous fournir des renseignements personnels dans ces circonstances et nous autorise à divulguer les renseignements que nous recueillons à nos clients.

Comment puis-je connaître le coût de l'enquête ?

Il est très difficile de déterminer le coût d'une enquête avant de connaître tous les détails concernant la nature, la portée, et la méthode d'enquête. Cependant, *Commissionnaires Ottawa* s'engage à respecter les paramètres budgétaires établis au préalable avec le client, ainsi que les protocoles écrits relatifs à la marche à suivre quant à tout développement pouvant avoir une incidence sur le budget. *Commissionnaires Ottawa* demeure engagé à toujours offrir le meilleur rendement sur investissement possible.

De quelle façon sera réalisée l'enquête de *Commissionnaires Ottawa* ?

Nous rencontrons d'abord le client afin de discuter l'objet de l'enquête. Durant cette étape de planification et de préparation, nous élaborons un *Cadre de référence* dans lequel sont consignés, de façon détaillée, les objectifs et les méthodes de l'enquête. Aucun autre travail ne peut être effectué avant que le client approuve et signe ce *Cadre de référence*.

La prochaine étape consiste à recueillir les informations et à interviewer toute personne dont les témoignages pourraient être utiles à l'enquête.

Commissionnaires Ottawa met tout en œuvre pour minimiser les perturbations pouvant être liées au processus d'enquête. Nous faisons preuve de discrétion et de souplesse en tout temps. Nous sommes également en mesure de mener les entrevues avec vos employés dans nos propres locaux afin de minimiser notre présence dans votre établissement.

Commissionnaires Ottawa peut également aider les clients à préparer une stratégie de communication afin de communiquer les résultats de l'enquête à leurs employés et, au besoin, à d'autres agences.

Une fois l'enquête terminée, *Commissionnaires Ottawa* vous remettra en mains propres un rapport confidentiel exhaustif comprenant tous les détails de l'enquête, ainsi qu'un CD comprenant une version intégrale du rapport, toutes les données connexes et, s'il y a lieu, des enregistrements numériques des entrevues.

Les incidents n'aboutissent pas tous nécessairement devant un tribunal public. *Commissionnaires Ottawa* possède une vaste expérience des enquêtes délicates et s'engage à collaborer avec le client dès le début afin d'obtenir les résultats voulus.

Néanmoins, advenant que la cause doive être remise à une agence d'application de la loi, *Commissionnaires Ottawa* lui remettra un ensemble de preuves exhaustif et formaté de façon à en faciliter l'analyse pour présentation à la Couronne en vue d'une éventuelle poursuite en justice.